

**Charte de publication et
d'hébergement de services web
de l'Université François-Rabelais de Tours**

SOMMAIRE

Article 1 - Présentation.....	4
Section 1.1 – Objet.....	4
Section 1.2 – Domaine d’application.....	4
Article 2 – Conditions et règles d’utilisation de publication et d’hébergement de services web.....	4
Section 2.1 – Exploitation et contrôle de l’hébergement de services web.....	4
Section 2.1.1 – Initialisation de l’hébergement de service.....	4
Section 2.1.2 – les rôles.....	4
Section 2.1.2.1. - Responsable de publication.....	4
Section 2.1.2.2. - Responsable technique.....	5
Section 2.1.3 – Évolutions du service.....	5
Section 2.1.4 – Administration technique des services web.....	6
Section 2.1.4.1 – Compte d’administration.....	6
Section 2.1.4.2 – Compte utilisateur.....	6
Section 2.1.4.3 – Sécurité des applications web.....	6
Section 2.1.5 – Gestion des incidents.....	6
Section 2.2 – Contenu des services web.....	6
Section 2.2.1 – Sites de l’établissement.....	6
Section 2.2.2 - Pages personnelles.....	7
Section 2.2.2.1 - Pages des personnels.....	7
Section 2.2.2.2 - Pages personnelles des étudiants.....	7
Section 2.3 – Cadre juridique.....	7
Section 2.3.1 - Cadre juridique général.....	7
Section 2.3.2 – Cadre juridique spécifique.....	8
Section 2.3.3 – Page d’accueil et mentions légales.....	8
Section 2.3.4 – Obligations légales.....	9
Section 2.3.5 – Obligations déontologiques.....	9

Article 3 - Accessibilité.....	9
Article 4 – Sanctions.....	10
Article 5 - Entrée en vigueur	10
Article 6 – Validité de la charte	10
Article 7 – Signature.....	11

Article 1 - Présentation

Section 1.1 – Objet

La présente charte a pour but de :

- *Définir les conditions de publication et d'hébergement de services web (sites WEB et applications) par l'Université François-Rabelais ;*
- *Rappeler le cadre juridique et déontologique général s'appliquant à la diffusion d'informations sur Internet ;*
- *Définir les règles applicables à tout service web publié et ou hébergé par l'Université François-Rabelais.*

Section 1.2 – Domaine d'application

La présente charte s'applique à toute publication et hébergement de services web de l'Université François-Rabelais.

Article 2 – Conditions et règles d'utilisation de publication et d'hébergement de services web

Section 2.1 – Exploitation et contrôle de l'hébergement de services web

Section 2.1.1 – Initialisation de l'hébergement de service

Toute demande d'hébergement de services web doit être transmise via le formulaire ad hoc à la direction de la communication qui doit être contactée et associée au projet, et ce, dès son initialisation afin de s'assurer qu'il n'existe pas de solution déjà en place pouvant répondre au besoin.

La DTIC vérifiera que les choix techniques seront compatibles avec les conditions de la présente charte et celles relatives à la politique de sécurité du Système d'Information de l'Université François-Rabelais.

Tout hébergement de services web requiert la désignation d'un responsable de publication et d'un responsable technique.

Le responsable de publication, le responsable technique ainsi que tout contributeur à un service web s'engagent à respecter les dispositions de la charte d'usage du système d'information de l'Université François-Rabelais.

La durée de vie du site WEB doit être précisée, elle est au maximum d'un an avec possibilité de reconduction expresse après demande de vérification du responsable de publication et du responsable technique.

Section 2.1.2 – les rôles

Section 2.1.2.1. - Responsable de publication

Le responsable de la publication (ou responsable éditorial) est l'interlocuteur institutionnel de la direction de la communication. Il doit être :

- Un enseignant, chercheur, enseignant-chercheur de l'université lié au contenu hébergé ;
- Un personnel administratif ou technique de l'université exerçant son activité dans l'entité sollicitant la prestation d'hébergement.

Le responsable de publication s'engage à :

- Mettre à jour régulièrement le contenu éditorial ;
- Respecter l'ensemble des lois et réglementations applicables ;
- Renouveler sa demande d'hébergement lorsque nécessaire (départ, modification majeure du site WEB). Le cas échéant, l'Université François-Rabelais se réserve le droit de supprimer les contenus ;
- Faire figurer les liens hypertextes vers l'Université François-Rabelais ainsi que le logo de l'Université.
- Réaliser des revues annuelles des contenus des sites web dont il a la responsabilité.

L'Université François-Rabelais se réserve le droit de suspendre ou d'interrompre tout ou partie des services en cas de manquements à ces responsabilités.

Par ailleurs, si l'Université François-Rabelais décide de porter plainte suite à un piratage d'un site web, il sera du ressort du responsable de publication d'aller déposer la plainte auprès des services de police.

Section 2.1.2.2. - Responsable technique

Le responsable technique est l'interlocuteur opérationnel de la DTIC. Il doit être :

- Un personnel BIATSS informatique de l'Université ;
- Un prestataire externe avec un contrat de prestation de maintenance sur toute la durée de vie du site.

Le responsable technique est responsable de ses applications web et doit :

- Effectuer une veille sur les vulnérabilités applicatives complémentaires à celle effectuée par la DTIC pour les services hors Ksup ;
- Effectuer les mises à jour des applications web (CMS, plugin, modules, etc).
- Utiliser uniquement les CMS autorisés par l'université.

Chaque service web est une publication autonome. Le responsable de publication assure la pleine responsabilité des contenus mis en ligne (contenu des pages, pérennité et intégrité), même s'il charge le responsable technique des modalités pratiques de mise en œuvre du service (fonctionnement, maintenance, sauvegardes, sécurité et mises à jour).

Section 2.1.3 – Évolutions du service

En cas d'évolution majeure du contenu du service (public visé, thématiques, fonctionnalités, etc.) ou d'intégration dans KSUP, le responsable de publication devra informer la direction de la communication des modifications apportées/souhaitées.

En cas de volonté d'évolution du moteur du service (changement de CMS, de SGBD, etc.) ou de demande de ressources supérieures (stockage, bande passante, CPU, etc.), le responsable technique

devra travailler de concert avec la DTIC.

Tout changement de responsable technique doit être notifié par le responsable de publication à la direction de la communication et à la DTIC par courrier électronique.

Modalités de fin de l'hébergement : lorsque l'hébergement de services web n'est plus nécessaire, le responsable de la publication devra en informer la direction de la communication et la DTIC par courrier électronique. Un préavis de 1 mois devra être respecté avant la fin du service.

Section 2.1.4 – Administration technique des services web

Section 2.1.4.1 – Compte d'administration

La DTIC met à disposition du responsable technique des possibilités d'accès distant sécurisé aux services web hébergés. Le responsable technique est responsable de l'usage du compte d'administration nominatif des services web tels que stipulés dans la charte d'usage du système d'information de l'Université François-Rabelais. Ce compte lui permet de réaliser les opérations d'installation, de maintenance, de mise à jour et de suppression des services web.

Section 2.1.4.2 – Compte utilisateur

Le responsable technique met à disposition du responsable de publication un compte utilisateur nominatif avec des droits restreints pour la création et les mises à jour de contenu éditorial.

Section 2.1.4.3 – Sécurité des applications web

Les applications web sont exposées à diverses vulnérabilités. De par le mode d'hébergement mutualisé des services, une faille de sécurité d'une application peut compromettre la sécurité des autres services hébergés à la DTIC.

Section 2.1.5 – Gestion des incidents

En cas de diffusion de contenu ne respectant pas les lois et réglementations applicables ou pouvant porter un préjudice quelconque, le responsable technique devra interrompre la diffusion dès l'instant où les faits auront été portés à sa connaissance en informant le responsable de publication qui sera chargé du dépôt de plainte auprès de la Police.

En outre, en cas de faille de sécurité ou de constat d'un comportement anormal, les Responsables Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) de l'Université se réservent le droit de mettre en place des mesures conservatoires (temporaires ou définitives) sur les services hébergés et avertiront le responsable de publication et le responsable technique.

Section 2.2 – Contenu des services web

Section 2.2.1 – Sites de l'établissement

Les différents sites web de l'université sont une vitrine de notre institution.

A ce titre, ils doivent contenir des informations fiables, propres à l'établissement et à ses entités.

Les informations doivent être actualisées et en rapport avec l'activité de l'établissement.

La charte graphique définie par l'établissement doit être respectée.

Les sites Web, construits sur K-SUP s'organisent en deux catégories de responsabilité :

- *Le site institutionnel qui regroupe l'ensemble des informations sur l'université (formation, institution, services aux étudiants...):*

La publication est gérée par la direction de la communication et les différents contributeurs (formés au logiciel K-SUP).

- *Les sites des composantes et des laboratoires l'Université :*

Il s'agit des sites des 10 composantes et des équipes de recherche.

Pour ces sites, des recommandations sont fournies pour qu'ils puissent respecter les chartes de l'université.

Il existe également d'autres sites développés sous le logiciel K-SUP (sites d'évènements comme la JPO, la SIP, mais aussi certains masters). Toute demande de développement spécifique doit être effectuée auprès de la direction de la communication.

Section 2.2.2 - Pages personnelles

Section 2.2.2.1 - Pages des personnels

Les pages présentées doivent entrer strictement dans le cadre professionnel ou avoir trait à la vie universitaire.

Il est admis de faire un lien vers un site privé extérieur. Ces liens sont portés à la connaissance du Président et/ou des rédacteurs délégués qui les autorisent ou non. Les sites des services publics européens, des Etats-Membres de la Communauté européenne et les sites du gouvernement français ou des collectivités territoriales françaises sont autorisés sans demande préalable.

Les pages de type "Tribune d'expression libre" ainsi que les éléments à caractère commercial ou publicitaire sont interdites.

Section 2.2.2.2 - Pages personnelles des étudiants

L'Université François-Rabelais n'assure pas l'hébergement de pages personnelles des étudiants ni des projets tutorés.

Section 2.3 – Cadre juridique

Section 2.3.1 - Cadre juridique général

Le contenu des services web hébergés se doit de respecter les bonnes mœurs et l'ordre public ainsi que les lois et règlements applicables, notamment en matière de protection des mineurs et de respect de la personne humaine.

Dans ce cadre, les contenus à caractère publicitaire, xénophobe, raciste, sexiste, discriminatoire, diffamatoire, insultant, obscène ou encore pornographique sont interdits.

Les informations qui suivent se fondent sur les textes de loi et sur les règlements, sur la jurisprudence relative à Internet, sur les directives européennes et les recommandations émanant de RENATER et d'une manière générale l'ensemble de la législation existante et de la

réglementation en vigueur.

Chaque auteur doit respecter cette législation et notamment:

- *le [code de la propriété intellectuelle](#) (droit d'auteur sur les textes, images, vidéo, son, etc., interdiction des liens cachés et des références à des images sur d'autres sites...),*
- *la législation sur le secret des correspondances émises par voie de télécommunications,*
- *la législation sur la cryptologie,*
- *les grands principes de la communication audiovisuelle et la liberté de la presse (droit de la personne, lois sur l'incitation à la discrimination ...),*
- *la législation relative à l'emploi de la langue française,*
- *la loi informatique et libertés, la législation relative à la fraude informatique.*

De même, le contenu des services web hébergés se doit de respecter les règles légales et réglementaires de protection de l'image des personnes physiques, des données à caractère personnel, de la propriété intellectuelle et de tout autre droit opposable aux tiers.

Section 2.3.2 – Cadre juridique spécifique

Les services web hébergés doivent en outre respecter les dispositions spécifiques suivantes :

- *s'inscrire strictement dans le cadre des missions de l'Université François-Rabelais ;*
- *« diffuser des données pédagogiques, professionnelles ou informatives liées au service public de l'Éducation » (BOEN du 22 mars 1990) ;*
- *ne pas se livrer à une activité à but lucratif (BOEN du 22 mars 1990) ou de nature à porter atteinte à la libre-concurrence ;*
- *respecter la déontologie précisée par la note de service n°90-060 du 13 mars 1990 (BOEN du 22 mars 1990) ;*
- *respecter le principe de neutralité du service public (non discrimination, neutralité religieuse, neutralité politique, ...) ainsi que l'ensemble des obligations qui s'imposent aux agents de l'État (obligation de réserve, obligation de discrétion professionnelle, secret professionnel, etc.) ;*

La mise à disposition d'informations ne relevant pas directement des activités définies ci-dessus n'est autorisée qu'après accord écrit du Président de l'Université François-Rabelais ou de son représentant.

Section 2.3.3 – Page d'accueil et mentions légales

La page d'accueil ainsi que la page relative aux mentions légales de tout service web hébergé doivent comporter les éléments suivants :

- *Le nom, la désignation et l'adresse administrative de l'entité sollicitant un hébergement ;*
- *Le nom, la fonction et l'adresse électronique du responsable de publication et du responsable technique;*
- *Un lien permettant d'accéder au site WWW de l'Université François-Rabelais à partir du logo de celle-ci ;*
- *Le nom et les coordonnées de l'hébergeur ;*

- *L'information des utilisateurs concernant le droit de consultation et rectification des données à caractère personnel ;*
- *Avant de déposer ou lire un cookie, les éditeurs de sites ou d'applications doivent :*
 - o *informer les internautes de la finalité des cookie ;*
 - o *obtenir leur consentement ;*
 - o *fournir aux internautes un moyen de les refuser ;*
 - o *La durée de validité de ce consentement est de 13 mois maximum. Certains cookies sont cependant dispensés du recueil de ce consentement.*

La page relative aux mentions légales doit être accessible facilement depuis n'importe quelle page du site et doit être dans un format ouvert.

Par ailleurs, sur chaque page, l'entité créatrice du service doit être clairement identifiée.

Section 2.3.4 – Obligations légales

Le responsable de publication s'engage à respecter les obligations légales, notamment les aspects concernant :

- *La confidentialité des informations à caractère privé ;*
- *La déclaration auprès du CIL de tout traitement de données à caractère personnel.*

Section 2.3.5 – Obligations déontologiques

Le responsable de publication est tenu de :

- *Contrôler personnellement l'application des termes de la charte ;*
- *Prendre toutes les mesures nécessaires pour faire cesser au plus vite les infractions à la présente charte et en avertir les RSSI ;*
- *Diffuser systématiquement auprès de toute personne pouvant être amenée à participer au développement ou à la maintenance d'un service, la présente charte afin que nul ne puisse en ignorer les termes ;*
- *Préciser les mécanismes de vérification mis en œuvre afin de valider les informations mises en ligne.*

Le responsable technique est tenu de :

- *Prendre toute mesure nécessaire afin de garantir la sécurité d'accès au serveur et d'assurer la confidentialité de ses authentifiants.*

Article 3 - Accessibilité

L'accessibilité des services de communication publique en ligne concerne l'accès à tout type d'information sous forme numérique quels que soient le moyen d'accès, les contenus et le mode de consultation. Les recommandations internationales pour l'accessibilité de l'internet doivent être appliquées pour les services de communication publique en ligne (Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées).

Article 4 – Sanctions

En cas de non-respect des dispositions de la présente charte, l'université se réserve le droit de suspendre, temporairement ou définitivement, les services web hébergés.

La remise en ligne du service interviendra après avis positif de l'université.

En outre, le responsable de publication, le responsable technique et tout contributeur à un service web sont passibles de sanctions en cas de non-respect des règles précédemment définies dans la présente charte.

Dans ce cas de figure, les sanctions applicables sont :

- *les poursuites disciplinaires et pénales prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur;*
- *la suspension, suppression ou limitation des accès et droits d'utilisation des services web hébergés.*

Par ailleurs, la personne juridiquement responsable pourra, sans préjuger des poursuites ou procédures de sanctions pouvant être engagées à l'encontre des personnels, limiter les usages par mesure conservatoire.

Article 5 - Entrée en vigueur

Le présent document annule et remplace tous les autres documents ou chartes relatifs à l'hébergement de services web.

Article 6 – Validité de la charte

La présente charte prend effet au moment de la signature et est tacitement reconductible d'une année sur l'autre. Elle est susceptible de modifications.

Article 7 – Signature

Document rédigé en deux exemplaires originaux ne comportant aucune modification manuscrite, paraphés sur chaque page et signés.

Responsable de publication

Je soussigné (NOM, Prénom, fonction)

.....
.....

Responsable de publication du site http://.....

m'engage à respecter sans restriction la présente charte.

Fait à , le (Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »)

Responsable technique

Je soussigné (NOM, Prénom, fonction)

.....
.....

Responsable de publication du site http://.....

Accepte la responsabilité de responsable technique du service web et m'engage à respecter sans restriction la présente charte.

Fait à , le (Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »)

Glossaire

Acronymes

<i>CMS</i>	<i>Content Management System (Système de Management de Contenu)</i>
<i>DTIC</i>	<i>Direction des Technologies de l'information et de la communication</i>
<i>RSSI</i>	<i>Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information</i>

Définitions

<i>Responsable technique</i>	<i>Le responsable technique est l'interlocuteur opérationnel de la DTIC et est responsable des modalités pratiques de mise en œuvre du service. (fonctionnement, maintenance, sauvegardes, sécurité et mise à jour).</i>
<i>CMS</i>	<i>Famille de logiciels destinés à la conception et à la mise à jour dynamique des sites web ou d'applications multimédia.</i>
<i>Donnée à caractère personnel</i>	<i>Donnée qui permet d'identifier directement ou indirectement les personnes physiques. Il peut s'agir d'informations qui ne sont pas associées au nom d'une personne mais qui permettent aisément de l'identifier et de connaître ses habitudes et ses goûts. Exemples : nom, lieu de résidence, profession, éléments biométriques.</i>
<i>Responsable de publication</i>	<i>Le responsable de la publication (ou responsable éditorial) est l'interlocuteur institutionnel de la direction de la communication et assure la pleine responsabilité des contenus mis en ligne (contenu des pages, pérennité et intégrité).</i>
<i>Entité</i>	<i>Entité existante au sein de l'Université, de ses composantes, services communs et services centraux pour l'accomplissement de ses missions. Exemples : laboratoires, départements ou filières d'enseignement, services administratifs ou techniques, etc.</i>
<i>Personne juridiquement responsable</i>	<i>Toute personne ayant la capacité de représenter l'Université (Président, vice-président, directeur, etc.).</i>
<i>Service web</i>	<i>Ensemble d'informations (incluant documents, textes, illustrations sonores ou graphiques) accessibles à un utilisateur connecté à Internet par le biais d'un logiciel de consultation (navigateur WWW).</i>

FIN